

| Nombre de conseillers en exercice | Présents | Votants |
|-----------------------------------|----------|---------|
| 19                                | 16       | 19      |

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

**Présents** : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DELAPORTE Christophe, M. LEDOYEN Jérôme, Mme LE GOFF Lydia, Mme BONNEVILLE Hélène, M. SERMIER François, M. LE LEUCH Eric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme FORIN Laurence, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme MAUGEY Davine.

**Pouvoirs** : Mme FOURRIER Geneviève (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), M. DHEERE Christophe (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), Mme LUCAS Valérie (pouvoir à M. DORÉ Michaël).

Date de convocation : 25 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mme FORIN Laurence

#### 98-2026 Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Comice Agricole Des Cantons De Belz Et De Quiberon est une association structurante du territoire qui permet de reconnecter les habitants avec les producteurs locaux, notamment grâce à l'organisation chaque année de la Fête de l'Agriculture et de l'Ostréiculture, en rotation dans les différentes communes du canton.

Afin de de soutenir l'association dans son fonctionnement et ses actions de communication sur les métiers de l'agriculture et de l'ostréiculture, la commune de Saint-Pierre-Quiberon souhaite apporter une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 septembre 2026,

#### APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 450 € pour le « Comice Agricole des Cantons de Belz et Quiberon » ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

La secrétaire de séance  
Mme FORIN Laurence



A Saint-Pierre-Quiberon  
Le 30 septembre 2026  
Le Maire, Stéphanie DOYEN

